

www.mp74.fr

MP74

MARCHES
PUBLICS
74

BULLETIN
N°13
SEPTEMBRE 2013

Association des Maires, Adjoints, Présidents d'EPCI et Conseillers Généraux de Haute-Savoie

MARCHES PUBLICS | CMP 2006 | ENTREPRISES | L'ASSOCIATION | PRATIQUE

ACHETEURS
▶ Accès à votre compte

JOUE

BOAMP 2012

ENTREPRISES
▶ Accès à votre espace

▶ Alerte sur les publicités et retraits de DCE (gratuit) : donnez votre Email

et faites :
Alerte & DCE

- Restitution de votre mot de passe
- Vous avez des difficultés, consultez la page : [support](#)
- Désabonnement : Connectez-vous avec vos codes, puis allez sur GESTION / Mon Profil et sélectionnez "Je souhaite seulement retirer des dossiers..." ; pour supprimer complètement votre fiche, faites GESTION / Désinscription.

» L'Association des Maires, Adjoints et Conseillers Généraux de la Haute-Savoie : PUBLICATION ET DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

» ACCES LIBRE AUX ANNONCES

▶ Nature : Toutes Travaux Services Fournitures

▶ Mot-clé :

Rechercher Recherche avancée

GAGNEZ DU TEMPS
100% DEMAT
ECONOMIE & EFFICACITE

Alerte gratuite sur la publication des appels d'offres !

AWS-Achat et le Dauphine-legalis vous offrent un service d'alerte automatique gratuit sur les avis publiés par ses adhérents acheteurs publics ou privés. Vous recevrez un courriel personnalisé quotidien si des avis correspondent à vos critères, de plus cette inscription créera votre "Espace Entreprise" avec des services complémentaires pour suivre vos appels d'offres.

- Inscription à la veille automatique (gratuit)
- Assistance aux entreprises (si vous avez une difficulté)
- Accès aux avis restreints (si vous êtes admis sur un appel à candidature)

AWS-Achat : Dématérialisation des Achats et Profil d'Acheteur.

Avec l'arrivée des nouvelles obligations au dessus de 90.000 Euros au 1er janvier 2012, il est temps de se poser la question de quelle stratégie adopter pour dématérialiser vos achats, et votre correspondance avec les candidats.

En période de crise, avec AWS, découvrez comment :

- Améliorer votre publicité, et donc les offres obtenues, tout en réduisant sensiblement votre budget de publicité,
- Réduire vos délais, tant au moment de la mise en concurrence, qu'à celui de la notification,
- Réduire vos frais et vos tâches d'affranchissement, de reprographie, et de consommables.

Consultez-nous via le formulaire suivant...
▶ Pour demander l'ouverture de votre compte (à l'intention des acheteurs...)

AWS Mentions Légales Contact

Demande de devis : nombre d'entreprises limité à 100

Suite à une modification sur la plateforme, nous vous informons que le nombre d'entreprises pour les demandes de devis est dorénavant **limité à 100** au lieu de 50.

Vous pouvez dès à présent envoyer la même demande de devis à 100 entreprises au maximum.

Rappel : vous pouvez inviter des entreprises à s'inscrire sur la plateforme.

Depuis le menu *outils/entreprises/invitation* renseignez leur mail et envoyez la demande. L'entreprise recevra de votre part un mail l'invitant à s'inscrire sur mp74.

DEMANDE DE DEVIS :

La correspondance avec les entreprises est possible.

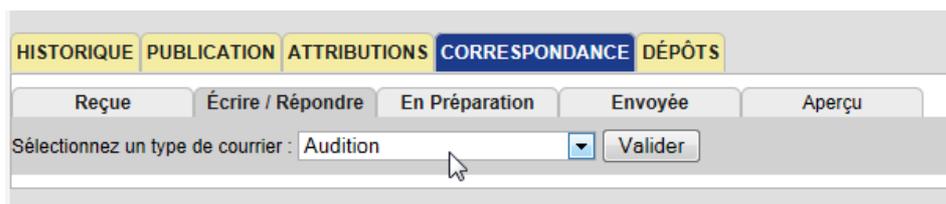
Vous pouvez envoyer un message aux destinataires des demandes de devis comme pour les avis publiés sur la plateforme.

Pour ce faire, utilisez le type de courrier 'audition' pour envoyer un message aux entreprises depuis le module correspondance de la demande.

Utilisation de la fonctionnalité de demande de devis :

- Si vous êtes adhérents à la fonctionnalité de demande de devis et rencontrez des soucis d'utilisation, n'hésitez pas à nous contacter pour fixer un rendez-vous téléphonique et faire le point.
- Si vous n'êtes toujours pas adhérents, pensez à remplir le formulaire d'adhésion disponible sur le site internet de l'ADM74 (site www.maires74.asso.fr à la rubrique service webconcept/ la dématérialisation des marchés publics)

DEMANDE DE DEVIS : envoi d'un message aux entreprises : utilisez le type de courrier 'Audition'



Modifications du DCE : sous dossier 'Autres fichiers'

Lors de la modification de DCE, il est maintenant possible d'ajouter des éléments dans un nouveau sous-dossier. Le dossier disponible s'appelle 'Autres fichiers 1'.

L'utilisation de ce dossier est adapté pour des pièces à ajouter, comme des plans qui auraient été oubliés dans la 1ère mise en ligne, ou des compléments d'information importants suite à des questions d'entreprises.

Il n'est pas conseillé d'utiliser ce nouveau dossier pour remplacer des pièces, car l'ancienne version restera en ligne.

Sélection des fichiers et/ou des dossiers.

Règlement de consultation

Dossier DCE Unique ou Pièces communes

Dossier Plans

Autres Fichiers 1

Rappel : Lors d'une modification de documents en ligne sur mp74, nous vous rappelons que le dossier complet doit être à nouveau téléchargé sur la plateforme même si une seule pièce est concernée par une correction.

Registre des retraits et dépôts à compléter

Nous vous rappelons que vous pouvez compléter le registre des retraits sur mp74 en enregistrant les candidats qui vous demandent un DCE papier ou électronique hors plateforme (par email notamment). Depuis le 's' opération suivante, vous avez l'option 'retrait papier' pour saisir un nouveau candidat.

Votre registre des retraits serait ainsi complet et téléchargeable au format pdf directement sur mp74.

Aussi, les correspondances pourraient se faire automatiquement avec l'ensemble des candidats lors de modifications de DCE ou d'envoi de message aux entreprises par exemple.

- Pensez donc à demander aux collectivités une adresse courriel pour vos prochains échanges.

Registre des retraits et dépôts à compléter...suite

Lors de l'enregistrement d'un retrait papier, l'adresse mail est à renseigner ; deux cas possibles :

- Si cette adresse existe dans la base entreprise, le registre se renseigne automatiquement.
- Si le candidat n'est pas inscrit dans la base, vous complétez le registre manuellement. Un courriel de contrôle automatique sera alors adressé au candidat pour vérification de ses données personnelles, et l'inscrira automatiquement dans la base 'entreprises'. Si le candidat confirme le message, vous saurez que son courriel a été correctement saisi et vous verrez apparaître le lien vers sa fiche, et potentiellement ses attestations dans le registre. S'il n'y a pas de confirmation, vous saurez qu'il y a peut-être une erreur sur le courriel saisi.

Registre des dépôts : si vous enregistrez les dépôts papiers depuis la plateforme (option dépôt papier depuis 's' opération suivante), vous retrouvez l'ensemble des candidats du registre des retraits et pouvez imprimer un récépissé de dépôt pour chaque entreprise. Le registre des dépôts est alors rapidement alimenté.

Contrôle des plis électroniques

Le contrôle du contenu d'un pli électronique, avec la liste des fichiers et leur signature électronique, est fait au moment du dépôt des offres électroniques par les entreprises.

Deux documents sont alors disponibles : le bordereau de contrôle de plis et l'attestation de dépôt.

- ✓ Consultation du bordereau de contrôle de plis :

Le bordereau de contrôle du pli est accessible dans votre dossier 'séquestre' ou 'plis' après avoir procédé à l'ouverture des plis sur mp74. Ce bordereau permet de vérifier la validité des signatures, et la traçabilité du contenu détaillé du pli reçu. Ce bordereau a été remis en forme pour une meilleure lisibilité.

- ✓ Accès à l'attestation de dépôt :

L'attestation de dépôt qui est présentée aux entreprises en fin de dépôt, et qui leur est transmise par courriel est maintenant accessible depuis votre registre des dépôts via un picto Acrobat à droite en bout de ligne (elle est également accessible depuis l'espace de l'entreprise dans la zone 'Etat de vos dépôts de plis').

DOSSIER DE LA CONSULTATION

Références	Exp. / Pub.	Objet	
T-PA-16436	20/08/13 26/07/13	(jean-pierre bordet) Rénovation de l'église de Lucinges	CNA 01 / 01 257 70 / 70

OPERATIONS PUBLICATION RECTIFICATIFS ATTRIBUTIONS CORRESPONDANCE RETRAITS **DÉPÔTS** RESTREINTS

DOCUMENTS

Registre version tableau Registre par lot Journal de traçabilité

Pli	D/P	Dépôt le	Soumissionnaire	Lots	@	Fiche
1	D	20/08/13 à 15h15	DEROUX-DAUPHIN 69500 Bron	4		

Générer au format pdf

Module correspondance : Le mode hors transparence

Si une question est hors sujet et que vous souhaitez répondre uniquement à l'entreprise concernée, nous vous rappelons que vous pouvez créer un message de type 'hors transparence' depuis le module correspondance / menu 'créer' ; choisissez la question pour laquelle vous ne voulez pas répondre aux autres candidats.

Le module correspondance : rappel

Il regroupe l'ensemble des messages des entreprises. Vous retrouvez une enveloppe dans le tableau de bord de votre consultation lorsque vous avez reçu des questions. Il est important de répondre aux messages depuis la plateforme pour conserver un historique et un suivi des échanges. Lorsqu'une question vous est posée par une entreprise, l'ensemble des candidats ayant retiré le DCE doit être informé de votre réponse, tel est le cas lorsque vous répondez depuis la plateforme aux messages.

Mise à jour du logiciel JAVA

Pensez à bien maintenir à jour votre version du logiciel JAVA, indispensable au bon fonctionnement de la plateforme.

www.java.com

Contacts utiles

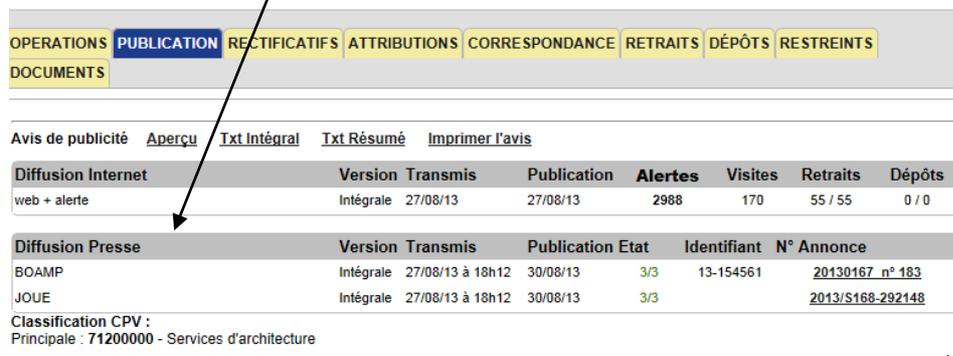
Association des Maires de Haute-Savoie
58 Rue Sommeiller
74000 Annecy
maires74@maires74.asso.fr

Responsable WebConcept,
Céline MATHIEU
Juriste, Morgane MAGNIER
marchespublics@maires74.asso.fr

Lien avec vos avis publiés au Moniteur

Suite à des changements sur les liaisons avec le Moniteur, AWS peut maintenant faire le lien vers les avis publiés au Moniteur, tel est déjà le cas pour le Boamp et le Joue.

Ce lien est accessible dans l'onglet 'Publication du dossier', et en bas de l'avis publié sur mp74.fr.



The screenshot shows the AWS interface with the 'PUBLICATION' tab selected. Below the navigation bar, there are links for 'Avis de publicité', 'Aperçu', 'Txt Intégral', 'Txt Résumé', and 'Imprimer l'avis'. The main content area displays two tables: 'Diffusion Internet' and 'Diffusion Presse'. An arrow points from the text above to the 'Diffusion Presse' table.

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Alertes	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	27/08/13	27/08/13	2988	170	55 / 55	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	27/08/13 à 18h12	30/08/13	3/3	13-154561	20130167 n° 183
JOUE	Intégrale	27/08/13 à 18h12	30/08/13	3/3		2013/S168-292148

Classification CPV :
Principale : 71200000 - Services d'architecture

Echéance septembre 2013 – Certificat électronique pour ouvrir les plis : renouvellement terminé

Pour un grand nombre d'entre vous, le certificat électronique que vous utilisiez pour décrypter les offres électroniques reçues sur la plateforme mp74 arrivait à expiration courant septembre 2013. Il était alors indispensable de le renouveler.

Il vous avait été remis initialement par l'ADM74 à l'ouverture des comptes sur mp74 (en novembre 2009 pour la plupart d'entre vous) et était valide 3 ans. Suite à des changements techniques, les nouveaux certificats sont valides 2 ans. Tous les 2 ans, le renouvellement des certificats sera donc nécessaire.

Nous avons procédé au renouvellement des certificats depuis le début du mois de janvier de manière échelonnée (environ 30 collectivités par mois) jusqu'au mois d'août.

Le renouvellement des certificats des 200 collectivités concernées est désormais achevé.

Reste les autres collectivités pour lesquelles nous allons renouveler les certificats un mois avant la date de fin de validité. Nous enverrons un mail pour information aux collectivités concernées 2 mois avant le renouvellement.

Retrouvez-nous sur Internet !

www.maires74.asso.fr